

Classe sollicitée :

Renseignements concernant l'enfant à inscrire

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : Féminin

Masculin

Lieu de naissance :

Département :

Adresse :

Renseignements concernant les responsables légaux de l'enfant

	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Lien avec l'enfant, NOM et Prénom		
Adresse		
Téléphone		
Adresse électronique		

Périscolaire :

Souhaitez-vous inscrire votre enfant à la cantine :

- Oui*
 Non

Souhaitez-vous inscrire votre enfant à la garderie périscolaire :

- Oui*
 Non

* En cas de réponse positive les informations ci-dessus seront utilisées dans le logiciel cantine et garderie.

Projet d'Accueil Individualisé (PAI) (allergies, asthmes, traitement médical particulier...)

Un Projet d'Accueil Individualisé doit-être mis en place pour votre enfant :

- Oui
- Non

En cas de réponse positive rapprochez-vous de la directrice qui vous remettra les documents. Une fois ceux-ci remplis et signés, il vous faudra les retourner à l'école. Une trousse au nom de l'enfant contenant le traitement à administrer devra être fournie à l'école ainsi qu'à la Mairie

Autorisez-vous la transmission du Projet d'Accueil Individualisé par l'école à la Mairie :

- Oui
- Non

Pièces à joindre :

- Copie du livret de famille (page des parents et de l'enfants)
- Copie du carnet de santé (page des vaccination)
- Copie d'un justificatif de domicile (facture EDF, GDF, eau, téléphone fixe, taxe d'habitation, attestation d'assurance habitation).

Pour les personnes hébergées chez une tierce personne, à joindre par l'hébergeant :

- Attestation d'hébergement sur l'honneur
- Justificatif de domicile de l'hébergeant
- Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Certificat de radiation de l'ancienne école (le cas échéant)
- Une photo d'identité
- La fiche de renseignement complétée

Les copies peuvent se faire à l'accueil de la Mairie.

Dépôt du dossier :

- A l'accueil de la mairie
- Dans la boîte aux lettres de la mairie
- Scanné et envoyé par mail : alexia.corbet@mairie-aouste-sur-sye.fr

Le dossier et les pièces justificatives seront transmises à l'école après avis du Maire.

Date et signature

Le Maire

Denis BENOIT